

POLITIQUE D'UTILISATION EXCEPTIONNELLE DE RAINFOREST ALLIANCE :

Les exceptions accordées et leurs conditions pour l'utilisation de pesticides interdits par Rainforest Alliance

Document SA-P-SD-9

Version 1.4

FR

Contraignant à partir du 1er juillet 2023

Publié le 1er juin 2023

Dernière modification le 6 juillet 2023



**RAINFOREST
ALLIANCE**



Rainforest Alliance est en train de créer un monde plus durable en utilisant l'influence sociale et du marché pour protéger la nature et améliorer les vies des agriculteurs et des communautés forestières.

Nom du document :	Date de première publication :	Expire le :
Politique d'utilisation exceptionnelle de Rainforest Alliance : Les exceptions accordées et leurs conditions pour l'utilisation de pesticides interdits par Rainforest Alliance	30 juin 2021	Jusqu'à nouvel ordre
Lié à :		
SA-S-SD-1 Norme pour l'Agriculture Durable 2020 de Rainforest Alliance, Exigences pour les Exploitations Agricoles SA-S-SD-22 Annexe Chapitre 4 : Agriculture		
Remplace :		
SA-P-SD-9-V1.3 Politique d'Utilisation Exceptionnelle de Rainforest Alliance : Les exceptions accordées et leurs conditions pour l'utilisation de pesticides interdits par Rainforest Alliance		

Applicable à:
Titulaires de certificats d'exploitations agricoles

Les politiques sont contraignantes. Les politiques complètent et/ou remplacent les règles ou exigences connexes pour les parties auxquelles elles s'appliquent.

Plus d'informations

Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, consultez le site www.rainforest-alliance.org, contactez info@ra.org ou le bureau de Rainforest Alliance à Amsterdam, De Ruijterkade 6, 1013 AA Amsterdam, Pays-Bas.

Décharge de responsabilité concernant la traduction

Pour toute question liée à la signification précise des informations contenues dans ce document traduit, veuillez vous référer à la version officielle en anglais pour en obtenir la clarification. Les divergences ou différences de sens constatées entre la traduction et le texte original ne sont pas contraignantes et n'ont pas d'effet sur la certification ou les audits.

Toute utilisation de ce contenu, y compris la reproduction, la modification, la distribution ou la republication, sans le consentement écrit préalable de Rainforest Alliance est strictement interdite.

APERÇU DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Aperçu des principaux changements de ce document SA-P-SD-9-V1.4, par rapport à la version précédente SA-P-SD-9-V1.3.

Section	Changement
3.4. Insecticides/ Acaricides	<p>Abamectine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les acariens (<i>Tetranychus urticae</i>), les nématodes (plusieurs espèces) et les elasmopalpus (<i>Elasmopalpus lignosellus</i>) sont ajoutés au champ d'application contre les ravageurs concernés par l'exception accordée aux cultures du soja au Brésil <p>Cadusafos :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures d'ananas au Costa Rica est prolongée jusqu'en décembre 2024 <p>Chlorpyrifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures de bananes aux Philippines est prolongée jusqu'en décembre 2024 L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures d'ananas au Costa Rica est prolongée jusqu'en décembre 2024 <p>Imidaclopride :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'exception accordée pour son utilisation dans le traitement des cultures de bananes contre la cochenille farineuse, le charançon du bananier et la cochenille transparente du cocotier est prolongée jusqu'en décembre 2024 L'exception accordée pour son utilisation dans le traitement des cultures de café contre le scolyte du caféier est prolongée jusqu'en décembre 2024 Une exception est accordée pour son utilisation à Porto Rico dans le traitement contre la cochenille du manguier (<i>Aulacaspis tubercularis</i>) et les pucerons (plusieurs espèces) <p>Thiaclopride :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures du thé est prolongée jusqu'en décembre 2024 <p>Thiaméthoxame :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'exception accordée pour son utilisation dans le traitement des cultures de bananes contre les nématodes (uniquement) est prolongée jusqu'en décembre 2024 L'exception accordée pour son utilisation dans le traitement des cultures de cacao contre les mirides du cacaoyer, d'autres espèces de mirides et les teignes javanaises du cacaoyer est prolongée jusqu'en décembre 2024 L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures de café est prolongée jusqu'en décembre 2024 L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures de fleurs et plantes ornementales est prolongée jusqu'en décembre 2024 L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures du raisin est prolongée jusqu'en décembre 2024 Une exception est accordée pour son utilisation à Porto Rico dans le traitement des cultures de mangues contre la cochenille farineuse (plusieurs espèces) et les thrips (plusieurs espèces) L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures de melon est prolongée jusqu'en décembre 2024 L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures d'ananas est prolongée jusqu'en décembre 2024 L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures du thé est prolongée jusqu'en décembre 2024



	<ul style="list-style-type: none">• L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures de pastèque est prolongée jusqu'en décembre 2024
3.6. Fongicides	<p>Chlorothalonil :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une exception est accordée pour son utilisation à Porto Rico dans les cultures de mangues jusqu'en décembre 2024• Une exception est accordée pour son utilisation en Afrique du sud dans les cultures de rooibos jusqu'en décembre 2024 <p>Epoxiconazole :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'exception accordée pour son utilisation dans le traitement des cultures de bananes contre la cercosporiose noire est prolongée jusqu'en décembre 2024• L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures du café est prolongée jusqu'en décembre 2024• El Salvador est ajouté au champ d'application national de l'exception relative au café <p>Diméthomorphe :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une exception est accordée pour son utilisation au Pérou dans les cultures de raisin. <p>Iprodione :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'exception accordée pour son utilisation en Afrique du sud dans les cultures de rooibos est prolongée jusqu'en décembre 2024• L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures de fleurs et plantes ornementales est prolongée jusqu'en décembre 2024 <p>Mancozèbe :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Pérou est ajouté au champ d'application national de l'exception relative au raisin• L'exception accordée pour son utilisation au Brésil dans les cultures d'oignon est prolongée jusqu'en décembre 2024• L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures d'ananas contre la pourriture des racines (<i>Phytophthora</i> sp.) est ajoutée au champ d'application contre les ravageurs au Costa Rica.• L'exception accordée pour son utilisation dans les cultures de pomme de terre est prolongée jusqu'en décembre 2024• La Graine pourprée du soja (<i>Cercospora kikuchii</i>) et la tache brune (<i>Septoria glycines</i>) sont ajoutées dans le champ des ravageurs concernés par l'exception pour les cultures de soja



TABLE DES MATIERES

1. Introduction	6
2. Conditions générales	7
3. Exceptions accordées et leurs conditions	8
3.1. Engrais	8
3.2 Rodenticides	9
3.3. Nématicides	11
3.4. Insecticides/Acaricides	14
3.5. Fumigants pour la lutte contre les ravageurs dans les entrepôts	25
3.6. Fongicides	27
3.7. Herbicides	36



1. INTRODUCTION

Il est possible de construire et de conserver des agro-écosystèmes sains et résilients en utilisant un minimum de pesticides. En mettant en œuvre de bonnes pratiques agricoles et une [lutte intégrée contre les ravageurs](#) (LIR), les producteurs peuvent lutter durablement contre les parasites tout en protégeant la santé humaine et environnementale. Malgré les efforts déployés à l'échelle mondiale pour passer à une agriculture à faible niveau d'intrants, de nombreux modèles agricoles dépendent encore des pesticides (notamment les pesticides hautement dangereux ou PHD), dont on sait qu'ils sont toxiques pour les personnes et les écosystèmes. L'objectif de cette Politique d'Utilisation Exceptionnelle (EUP), parallèlement aux exigences de la Norme pour l'Agriculture Durable 2020 de Rainforest Alliance (RA), est de soutenir les producteurs dans leur démarche d'élimination progressive de l'utilisation des PHD. Pour ce faire, l'EUP accorde des exceptions limitées pour l'utilisation de certains composés agrochimiques figurant sur la [liste des pesticides interdits](#) de Rainforest Alliance. **Les exceptions sont accordées pour des combinaisons spécifiques de cultures, de ravageurs et de pays et pour une période de temps déterminée et limitée.** Les exceptions ne sont accordées que s'il n'existe pas d'alternatives viables aux PHD et si la limitation de l'utilisation de la matière active en question entrave la viabilité économique de l'exploitation. En outre, lorsque des exceptions sont accordées, les producteurs doivent mettre en œuvre des mesures d'atténuation afin de minimiser l'impact négatif de l'utilisation continue de PHD sur les personnes et l'environnement et doivent activement explorer des alternatives moins toxiques.

Le processus d'évaluation des demandes d'EUP et d'octroi d'exceptions comprend une analyse approfondie du contexte agroécologique spécifique, des besoins des producteurs, des pressions exercées par les ravageurs et des alternatives disponibles. Cette analyse a été réalisée par l'équipe LIR de Rainforest Alliance et un panel externe composé de scientifiques et d'experts techniques ayant une connaissance approfondie de la production durable dans les secteurs agricoles pertinents. Les données spécifiques aux pays sur les pesticides homologués et les limites maximales de résidus sont également évaluées à l'aide d'outils externes tels que [Homologa https://homologa.com/](https://homologa.com/) et la base de données Global Crop Protection.

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES

- L'EUP est élaborée à partir des demandes envoyées par les producteurs certifiés via la procédure de demande décrite à l'Annexe Chapitre 4 : [Agriculture](#). Les demandes sont traitées et analysées comme décrit ci-dessus. Les décisions finales sont prises par l'équipe IPM de la RA à la majorité et après un examen attentif de l'évaluation par le panel externe. L'EUP est mise à jour tous les six mois sur la base des demandes reçues au cours du semestre précédent.
- Aucune exception ne sera accordée pour le paraquat, le fipronil et tout autre ingrédient actif classé comme dangereux en vertu de la Convention de Rotterdam, de la Convention de Stockholm ou du Protocole de Montréal. Cela est conforme à la stratégie IPM de la RA et aux objectifs de l'agriculture durable.
- **PROCHAINS RETRAITS PROGRESSIFS** : Veuillez noter que les exceptions suivantes, accordées dans la section 3, prendront fin **le 31 DÉCEMBRE 2023**

Chlorpyrifos – banana
Fipronil - agrumes, fleurs et plantes ornementales
Imidacloprid - raisins, agrumes
Spirodiclofène - agrumes
Thiamethoxam – bananes, agrumes, café, maïs
Carbendazime - banane
Chlorothalonil - Oignon, pomme de terre
Glufosinate-ammonium - Agrumes

Pour plus d'informations sur l'approche de Rainforest Alliance en matière de lutte intégrée contre les ravageurs et le processus de l'EUP, veuillez consulter [notre site Internet](#).



2. CONDITIONS GENERALES

- a. a. Le non-respect de l'une des conditions ou exigences de cette politique sera considéré comme une non-conformité à l'exigence fondamentale 4.6.2 de la Norme pour l'Agriculture Durable 2020.
- b. b. Les exceptions sont accordées uniquement pour la combinaison spécifique de culture, de ravageur et de pays, et pour la période définie, comme indiqué dans les tableaux de la section « Exceptions accordées ».
- c. c. Les formulations commerciales des ingrédients actifs énumérés dans cette politique ne peuvent être utilisées que si elles sont homologuées dans le pays pour la combinaison spécifique de culture et de ravageur ciblé.
- d. d. Les opérations certifiées doivent respecter les informations et les exigences relatives aux étiquettes, aux fiches de données de sécurité (FDS) et aux étiquettes de sécurité pour la préparation et l'application des pesticides énumérés dans cette politique.
- e. e. Les opérations certifiées qui utilisent les ingrédients actifs énumérés dans cette politique se conforment aux exigences respectives de la LIR et de la gestion des produits agrochimiques, en mettant l'accent sur :
- La prévention et la surveillance des ravageurs (exigences 4.5.1 et 4.5.2),
 - L'utilisation de méthodes de lutte non chimique (exigence 4.5.3),
 - La formation et l'utilisation des EPI (exigence 4.6.3),
 - LA mise en place de restrictions d'accès et de délais avant récolte (exigence 4.6.5),
 - La réduction de la dérive de pulvérisation (4.6.6),
 - Les exigences relatives aux applications aériennes (exigence 4.6.7),
 - La gestion des conteneurs de pesticides vides et du matériel d'application (4.6.9),
 - Le stockage de produits agrochimiques (4.6.11 et 4.6.12).
- f. Les ingrédients actifs énumérés dans cette politique sont remplacés par des substances moins toxiques dans le cadre de la rotation pour la gestion de la résistance.
- g. Les opérations certifiées qui utilisent les ingrédients actifs énumérés dans cette politique choisissent le matériel et les techniques d'application des pesticides les plus appropriés pour maximiser l'efficacité, limiter les pertes et réduire la dérive de pulvérisation. Si un liquide est pulvérisé, il faut utiliser le bon type de buse. Le matériel est calibré au moins une fois par an, après chaque entretien et avant toute utilisation pour un type différent de produits agrochimiques.
- h. Les producteurs prennent des mesures pour respecter les Limites maximales de résidus (LMR) fixées par le pays de production et les pays de destination connus du produit.
- i. Les travailleurs qui manipulent les ingrédients actifs énumérés dans cette politique reçoivent un examen médical au moins une fois par an. En cas d'exposition régulière à des pesticides **de la famille des organophosphorés ou carbamates**¹, l'examen inclut un test de cholinestérase. Les travailleurs ont accès aux résultats de leur examen médical (exigence 5.6.16).
- j. Dans le cas de petits exploitants, l'application est réalisée par des équipes de pulvérisation spécialisées et centralisées.
- k. L'**application au sol** des triazoles inclus dans cette politique (cyproconazole, époxiconazole, propiconazole et triadiménon) pour le contrôle des maladies foliaires est interdite, car les substances faisant l'objet d'une exception doivent être utilisées de la manière la plus précise et la plus efficace, tout en minimisant les risques de contamination. Veuillez consulter le document technique sur la rouille des feuilles de caféier pour en savoir plus : [Application de triazoles pour lutter contre la rouille des feuilles du caféier \(Hemileia Vastatrix\) | Rainforest Alliance \(rainforest-alliance.org\)](#)
- l. Les titulaires de certificat qui utilisent les ingrédients actifs énumérés dans cette politique doivent soumettre leurs données d'utilisation à Rainforest Alliance tous les ans. Les informations sont regroupées du 1er janvier au 31 décembre dans ce [modèle](#) et envoyées à l'adresse IPM@ra.org dans les deux premiers mois de l'année suivante.

¹ Ces substances sont identifiées dans les tableaux par un astérisque (*)



3. EXCEPTIONS ACCORDEES ET LEURS CONDITIONS

3.1. Engrais

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des engrais suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 1, sont entièrement respectées.

Tableau 1 : Exceptions accordées pour les engrais interdits.

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
Borax ; sels de borate	1303-96-4	Toxicité chronique	Non applicable	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	-Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.1.1 sont pleinement mises en œuvre. -Les applications d'engrais ne sont autorisées que dans les sols où la carence en bore est démontrée.
Acide borique	10043-35-3	Toxicité chronique	Non applicable	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.1.1 sont pleinement mises en œuvre. -Les applications d'engrais ne sont autorisées que dans les sols où la carence en bore est démontrée.

3.1.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.
- L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base² avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés.

² Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c-à-d : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c-à-d : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#)



- c. Les délais de réentrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.
- d. La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée.
- e. Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit

3.2 Rodenticides

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des rodenticides suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 2, sont entièrement respectées.

Tableau 2 : Exceptions accordées pour les rodenticides interdits.

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
Brodifacoum	56073-10-0	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	- Seuls les pièges à appâts destinés aux rodenticides formulés sont autorisés. L'utilisation est limitée à l'infrastructure. - Les exigences en matière de gestion des risques des sections 3.2.1 et 3.2.2 sont pleinement mises en œuvre.
Bromadiolone	28772-56-7	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	
Brométhaline	63333-35-7	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	
Chlorophacinone	3691-35-8	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	
Coumatétralyl	5836-29-3	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
Diféthialone	104653-34-1	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	
Diphacinone	82-66-6	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	
Flocoumafène	90035-08-8	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	
Strychnine	57-24-9	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	
Warfarine	81-81-2	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	
Phosphure de zinc	1314-84-7	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	
Brodifacoum	56073-10-0	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Ananas	Costa Rica Philippines	31 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation de la formulation de granulés est autorisée, mais limitée aux parcelles de production qui ont des fruits. - Les exigences en matière de gestion des risques des sections 3.2.1 et 3.2.3 sont pleinement mises en œuvre.
Bromadiolone	28772-56-7	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Ananas	Costa Rica	31 décembre 2024	
Flocoumafène	90035-08-8	Toxicité aiguë	Rongeurs (<i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i>)	Ananas	Costa Rica	31 décembre 2024	

3.2.1. Exigences en matière de gestion des risques pour les rodenticides :



- a. Les sources de nourriture attirant les rongeurs et les débris sont éliminées
- b. Les zones de reproduction des rongeurs sont éliminées ou réduites.
- c. Les drainages sont bien entretenus et fonctionnels pour l'écoulement des eaux et évitent les eaux stagnantes.
- d. Les rodenticides ne sont utilisés que si les méthodes de lutte mécanique, bactériologique ou à la vitamine D se sont révélées inefficaces.
- e. Les carcasses de rongeurs sont manipulées avec des gants et enterrées dans des endroits qui ne présentent pas de risque pour la santé de l'homme ou de la faune ni pour la contamination de l'eau.
- f. Des arbres ou des structures artificielles sont placés stratégiquement dans l'exploitation pour faciliter le perchage des oiseaux rapaces dans le cadre de la lutte contre les rongeurs³
- g. Des plantes susceptibles de faire fuir les rongeurs sont plantées dans les zones non productives (par exemple, *Petiveria alliacea*, *Allium* sp., *Cinnamomum camphora*, *Viburnum* sp., *Euphorbia* sp., *Artemisia absinthium* ou *Mentha spicata*)

3.2.2. Exigences supplémentaires pour les pièges à appâts :

- a. Les points d'appât sont inviolables, ancrés et construits de manière à ne permettre que l'entrée des ravageurs ciblés.
- b. Les pièges à appâts sont inspectés chaque semaine.
- c. Les pièges à appâts sont retirés ou leur quantité est réduite si l'activité des rongeurs est réduite ou s'il n'y a pas de signes d'alimentation des rongeurs.
- d. Les pièges à appâts sont placés à une distance minimale de 10 m des écosystèmes aquatiques.

3.2.3. Exigences supplémentaires pour les formulations de granulés :

- a. Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées.
- b. Les applications de routine sont interdites.
- c. L'accès des passants est évité par des clôtures ou d'autres mesures de sécurité efficaces.
- d. Les granulés sont placés à une distance minimale de 10 m des écosystèmes aquatiques.

3.3. Nématicides

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des nématicides suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 3, sont entièrement respectées.

Tableau 3 : Exceptions accordées pour les nématicides interdits.

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions

³ Recommandation : Mise en place de nichoirs pour les oiseaux rapaces afin de faciliter les sites de reproduction.



Cadusafos*	95465-99-9	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Banane	Costa Rica Honduras Guatemala Equateur	31 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'application ponctuelle en plaçant le produit précisément dans la zone des racines de la plante est la seule méthode d'application autorisée. - Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées. - Les équipements d'application de ces nématicides sont calibrés quotidiennement.
			Escargots (<i>Ceciliodes aperta</i> , <i>Opeas pumilum</i>)	Ananas	Costa Rica	31 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre. - Les applications prophylactiques ne sont pas autorisées. Une seule demande par cycle est autorisée. - Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées. - Les équipements d'application de ces nématicides sont calibrés quotidiennement.
Ethoprophos ; Ethoprop*	13194-48-4	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Banane	Costa Rica Honduras Guatemala Equateur	31 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'application ponctuelle en plaçant le produit précisément dans la zone des racines de la plante est la seule méthode d'application autorisée. - Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées. - Les équipements d'application de ces nématicides sont calibrés quotidiennement.
			Nématodes (divers), Symphylan (<i>Scutigerella inmaculata</i>)	Ananas	Costa Rica	31 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre.



							<ul style="list-style-type: none"> - Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées. - L'application avec un tracteur à cabine fermée est la seule méthode d'application autorisée.
Fenamiphos*	22224-92-6	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Banane	Belize Costa Rica Guatemala Panama	31 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre. - Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées. - Application ponctuelle uniquement. - Une seule demande par an est autorisée.
			Nématodes (divers)	Ananas	Costa Rica Côte d'Ivoire	31 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre. - Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées. - L'application avec un tracteur à cabine fermée est la seule méthode d'application autorisée.
Oxamyl*	23135-22-0	Toxicité aiguë	Nématodes (divers), Charançon du bananier (<i>Cosmopolites sordidus</i>)	Banane	Cameroun Costa Rica Equateur Guatemala Honduras Côte d'Ivoire Panama Philippines Îles Canaries en Espagne uniquement Suriname	31 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement.
			Nématodes (divers)	Ananas	Costa Rica Equateur Guatemala Honduras	31 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre.



					Côte d'Ivoire Panama		- L'application avec un tracteur à cabine fermée est la seule méthode d'application autorisée.
Terbufos*	13071-79-9	Toxicité aiguë	Nématodes (divers), Charançon du bananier (<i>Cosmopolites sordidus</i>)	Banane	Belize Cameroun Costa Rica Equateur Guatemala Honduras Côte d'Ivoire Panama	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement. - Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées. - Les équipements d'application de ces nématicides sont calibrés quotidiennement.

3.3.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.
- L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette de la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés
- Les délais de réentrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.
- La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée.
- Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit

3.4. Insecticides/Acaricides

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des insecticides/acaricides suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 4, sont entièrement respectées.

Tableau 4 : Exceptions accordées pour les insecticides/acaricides interdits.

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
	71751-41-2	Toxicité aiguë	Acarions phytophages (<i>Tetranychus urticae</i>)	Asperge	Pérou	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
Abamectine ⁴							sont pleinement mises en œuvre.
			Acariens (<i>Oligonychus spp.</i> , <i>Panonychus spp.</i> , <i>Brevipalpus chilensis</i> , <i>Tetranychus urticae</i> , <i>Polyphagotarsonemus latus</i> , <i>Aceria sheldoni</i> , <i>Bryobia rubrioculus</i>), Thrips (<i>Heliothrips sp.</i> , <i>Frankliniella sp.</i>), Aleurode (<i>Aleurodicus juleikae</i>), Daguarbrûlé Mirid (<i>Dagbertus minensis</i>), écailles (<i>Fiorinia fioriniae</i> , <i>Pinnaspis aspidistrae</i> , <i>Hemibertesia lataniae</i>)	Avocat	Chili Colombie Guatemala Mexique Pérou	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Nématodes (divers), charançon du bananier (<i>Cosmopolites sordidus</i>), cochenilles (<i>Pseudococcus sp.</i> , <i>Ferrisia sp.</i> , <i>Dysmicoccus sp.</i>), acariens (<i>Tetranychus sp.</i>)	Banane	Belize Colombie Costa Rica Equateur Guatemala Honduras Nicaragua Panama	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
Acariens phytophages (<i>Panonychus ulmi</i> , <i>Tetranychus urticae</i> , <i>Bryobia rubrioculus</i> , <i>Brevipalpus chilensis</i> , <i>Eriophyes erineus</i> , <i>Oligonychus yothersi</i> , <i>Panonychus citri</i> , <i>Aculus cornutus</i>), thrips (<i>Frankliniella occidentalis</i>)	Cerise	Chili	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.			

⁴ Recommandation : En fonction de la formulation, la combinaison de l'abamectine avec des huiles horticoles/arborescentes augmente l'efficacité et réduit la dérive de pulvérisation



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			Acariens phytophages (<i>Tetranychus urticae</i> , <i>Oligonychus spp.</i> , <i>Panonychus spp.</i> , <i>Brevipalpus spp.</i> , <i>Polyphagotarsonemus latus</i> , <i>Eriophyes spp.</i> , <i>Aceria sheldoni</i> , <i>Bryobia rubrioculus</i> , <i>Phyllocoptruta oleivora</i> , <i>Colomerus vitis</i>), Mineuse des feuilles des agrumes (<i>Phyllocnistis citrella</i>), Thrips de thé noir (<i>Heliothrips haemorrhoidalis</i>), Psylle asiatique des agrumes (<i>Diaphorina citri</i>)	Agrumes	Brésil Chili Pérou	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mineuse (<i>Leucoptera coffeella</i>), acariens (<i>Tetranychus urticae</i> , <i>Oligonychus ilicis</i> , <i>Brevipalpus phoenicis</i>), nématodes (divers)	Café	Brésil Colombie El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua Panama Tanzanie Zambie Pérou	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Acariens phytophages (<i>Tetranychus spp.</i>), Mineuse (<i>Liriomyza spp.</i>), Thrips (<i>Frankliniella spp.</i> , <i>Thrips sp.</i>), Nématodes (divers)	Fleurs et plantes ornementales	Colombie Equateur Guatemala Mexique	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Acariens (<i>Colomerus vitis</i> , <i>Tetranychus spp.</i> , <i>Brevipalpus chilensis</i>), pyrale des agrumes (<i>Cryptoblabes gnidiella</i>)	Raisins	Brésil Chili Pérou	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			Cochenilles (<i>Pinnaspis aspidistrae</i>)	Mangue	Brésil	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mineuse des feuilles (<i>Liriomyza</i> sp.), acariens (<i>Tetranychus</i> sp.), pyrale du concombre (<i>Diaphania nitidalis</i>), aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>)	Melon	Brésil Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Acariens (<i>Tetranychus urticae</i> , <i>Eotetranychus lewisi</i>)	Papaye	Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Acariens (<i>Polyphagotarsonemus latus</i>)	Piment (<i>Capsicum</i>)	Pérou	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mineuse des feuilles (<i>Liriomyza huidobrensis</i>)	Pomme de terre	Brésil Ouganda	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Acariens (<i>Tetranychus urticae</i>), nématodes (plusieurs espèces), et élasmodiplosis (<i>Elasmopalpus lignosellus</i>)	Soja	Brésil	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mineuse des feuilles (<i>Liriomyza</i> sp.)	Pastèque	Brésil Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
Borax ; sels de borate	1303-96-4	Toxicité chronique	Fourmis coupe-feuille et termites	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
Acide borique	10043-35-3	Toxicité chronique	Fourmis coupe-feuille et termites	Tous les produits agricoles	Tous les pays	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
Chlorpyrifos*	2921-88-2	Toxicité chronique	Cochenilles (<i>Pseudococcus sp.</i> , <i>Ferrisla sp.</i> , <i>Dysmicoccus sp.</i>), pucerons (<i>Pentalonia sp.</i>), colapsis (<i>Colaspis sp.</i>)	Banane	Colombie Costa Rica Equateur Guatemala Honduras	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les plastiques imprégnés. - L'exception ne sera pas soumise à renouvellement après la date d'expiration.
			Cochenilles (<i>Pseudococcus sp.</i> , <i>Ferrisla sp.</i> , <i>Dysmicoccus sp.</i>), pucerons (<i>Pentalonia sp.</i>), colapsis (<i>Colaspis sp.</i>)	Banane	Philippines	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les plastiques imprégnés.
			Symphylan (<i>Scutigerella immaculata</i>)	Ananas	Costa Rica Equateur Côte d'Ivoire	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
							- L'application avec un tracteur à cabine fermée est la seule méthode d'application autorisée. - L'utilisation est autorisée uniquement avant la floraison
Fipronil	120068-37-3	Effets graves (risque pour les pollinisateurs)	Fourmis coupe-feuille (plusieurs espèces)	Agrumes	Brésil	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - L'application est limitée aux appâts solides dans les fourmillières ou les sentiers. L'utilisation du fipronil est interdite sous forme liquide.
			Thrips (<i>Frankliniella</i> spp., <i>Thrips</i> sp.), mineuses (<i>Liriomyza</i> spp.), papillons de nuit <i>Copitarsia</i> (<i>Copitarsia</i> spp.)	Fleurs et plantes ornementales	Costa Rica	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation n'est autorisée que dans les environnements fermés, comme les serres. - L'exception ne sera pas soumise à renouvellement après la date d'expiration.
Imidaclopride	138261-41-3	Effets graves (risque pour les pollinisateurs)	Cochenilles farineuses (<i>Pseudococcus</i> sp., <i>FerriSia</i> sp., <i>Dysmicoccus</i> sp.), pucerons (<i>Pentalonia</i> sp.), le charançon du bananier (<i>Cosmopolites</i>	Banane	Cameroun Costa Rica Equateur Guatemala Honduras	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			<i>sordidus</i>), cochenilles à bouclier (<i>Aspidiotus destructor</i> , <i>Diaspis boisduvalii</i>)		Côte d'Ivoire Panama Philippines Suriname		- Application ponctuelle uniquement.
			Phylloxéra de la vigne (<i>Viteus vitifoliae</i>)	Raisins	Pérou	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement.
			Psylle asiatique des agrumes (<i>Diaphorina citri</i>)	Agrumes	Brésil	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Application par arrosage uniquement.
			Pyrale du café (<i>Hypotenemus hampei</i>)	Café	Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Des méthodes de contrôle culturel avant et après la récolte sont mises en œuvre. - L'enregistrement de la floraison est effectué. N'appliquer qu'entre 60 et 90 jours après la floraison. Le niveau de seuil défini est de 4 %. - Application ponctuelle uniquement.
			Cochenilles à bouclier (<i>Aulacaspis tubercularis</i>),	Mangue	Porto Rico	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			pucerons (plusieurs espèces)				sont pleinement mises en œuvre.
Spirodiclofène	148477-71-8	Toxicité chronique	Acarien de la lépreuse des agrumes (<i>Brevipalpus yothersi</i>)	Agrumes	Brésil Chili	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
Thiaclopride :	111988-49-9	Toxicité chronique	Punaise du thé (<i>Helopeltis theivora</i>)	Thé	Inde	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
Thiaméthoxam e	153719-23-4	Effets graves (risque pour les pollinisateurs)	Banane Nématodes (divers), charançon du bananier (<i>Cosmopolites sordidus</i>), cochenilles (<i>Pseudococcus sp.</i> , <i>Ferrisia sp.</i> , <i>Dysmicoccus sp.</i>)	Banane	Cameroun Colombie Equateur Guatemala Honduras Panama	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement.
			Nématodes (plusieurs espèces), banane	Banane	Cameroun Colombie Equateur Guatemala Honduras Panama	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement.
			Psylle asiatique des agrumes (<i>Diaphorina citri</i>)	Agrumes	Brésil	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Application par arrosage uniquement (application ponctuelle).
			Caspide du cacao (<i>Distantiella theobroma</i>), mirides (<i>Sahlbergella singularis</i>), teigne	Cacao	Ghana Indonésie	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			javanaise du cacaoyer (<i>Conopomorpha cramerella</i>)		Côte d'Ivoire Nigeria		sont pleinement mises en œuvre. - Un maximum de 4 demandes par an est autorisé. - Au Ghana, les candidatures se déroulent d'août à décembre. - En Côte d'Ivoire, les demandes sont effectuées en juillet/août (28 jours d'intervalle) et en décembre/janvier (28 jours d'intervalle). - Application ponctuelle uniquement.
			Cochenilles farineuses (<i>Planococcus lilacinus</i> , <i>Pseudococcus</i> spp., <i>Dysmicoccus</i> sp., <i>Neochavesia caldasiae</i> , <i>Puto barberi</i> , <i>Rhizoecu</i> spp.), scolyte du café (<i>Hypothenemus hampei</i>), cigale géante (<i>Quesada</i> <i>gigas</i>)	Café	Brésil Colombie El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua Panama Pérou Tanzanie Zambie	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Pour le scolyte du café : des méthodes de lutte contre les ravageurs avant et après la récolte sont mises en œuvre. L'enregistrement de la floraison est effectué. N'appliquer qu'entre 60 et 90 jours après la floraison. Le niveau de seuil défini est de 4 %. - Application par arrosage uniquement (application ponctuelle).



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			Mineuse du café (<i>Leucoptera coffeella</i>)	Café	Brésil Pérou Tanzanie	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.
			Pucerons (<i>Macrosiphum spp.</i> , <i>Myzus sp.</i>), thrips (<i>Frankliniella sp.</i> , <i>Thrips sp.</i>), aleurode (<i>Trialeurodes sp.</i>)	Fleurs et plantes ornementales	Colombie Equateur Guatemala, Mexique	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation n'est autorisée que dans les environnements fermés, comme les serres.
			Perle de terre (<i>Eurhizococus brasiliensis</i>)	Raisins	Brésil	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement.
			Punaise verte (<i>Dichelops melacanthus</i>)	Maïs	Brésil	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Autorisé pour le traitement des semences uniquement.
			Cochenilles farineuses (plusieurs espèces), thrips (plusieurs espèces)	Mangue	Porto Rico	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.
			Aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>)	Melon	Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			Cochenilles farineuses (<i>Dysmicoccus brevipes</i>)	Ananas	Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.
			Punaise du thé (<i>Helopeltis theivora</i>)	Thé	Inde	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement.
			Aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>)	Pastèque	Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.

3.4.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.
- L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base⁵ avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés.
- Les délais de réentrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.

⁵ Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c-à-d : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c-à-d : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](https://rainforest-alliance.org/Annex-1-Glossary.pdf)



- d. La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée.
- e. Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit

3.4.2. Exigences générales de gestion des risques pour les substances ayant des effets graves (toxicité pour les pollinisateurs) :

- a. Les producteurs n'appliquent pas ces substances sur les cultures en fleur et évitent la dérive vers les mauvaises herbes en fleur, ou sur les cultures de couverture qui sont attractives pour les insectes utiles (ennemis naturels et pollinisateurs).
- b. Les insectes bénéfiques sont surveillés et le temps d'application est défini en fonction des résultats de la surveillance. Les applications sont évitées pendant les heures de grande activité. Les substances sont idéalement appliquées en fin d'après-midi ou la nuit à partir de 18 heures, pendant les périodes de faible activité des pollinisateurs.
- c. Si des ruches sont utilisées pour la pollinisation, elles sont temporairement couvertes pendant l'application du produit chimique. Les ruches disposent d'une source d'eau propre en dehors de la zone traitée.
- d. La couverture du sol est maximisée (cultures de couverture, paillis, résidus de culture ou autres) afin de réduire le contact de ces substances avec le sol et leur lessivage dans les eaux souterraines. Non applicable en cas d'application par arrosage.
- e. Des bandes fleuries de végétation indigène sont plantées à l'extérieur de l'exploitation ou en bordure des cultures à l'intérieur de l'exploitation pour fournir de la nourriture et un abri aux insectes utiles et favoriser un agroécosystème plus stable.

3.5. Fumigants pour la lutte contre les ravageurs dans les entrepôts

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des fumigants suivants pour la lutte contre les ravageurs dans les entrepôts uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 5, sont entièrement respectées.

Tableau 5 : Exceptions accordées pour les fumigants interdits.

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
------------------	--------	-------------------------------	----------------------	---------	------	----------------------------------	------------



Phosphore d'aluminium Phosphine	20859-73-8 7803-51-2	Fatal en cas d'inhalation	Plusieurs	Cacao	Tous les pays	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.5.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les processus post-récolte.
Phosphore d'aluminium Phosphine	20859-73-8 7803-51-2	Fatal en cas d'inhalation	Plusieurs	Café	Tous les pays	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.5.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les processus post-récolte.
Phosphore d'aluminium Phosphore de magnésium Phosphine	20859-73-8 12057-74-8 7803-51-2	Fatal en cas d'inhalation	Plusieurs	Plantes et épices	Tous les pays	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.5.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les processus post-récolte.
Phosphore de magnésium Phosphine	12057-74-8 7803-51-2	Fatal en cas d'inhalation	Thrips (<i>Frankliniella</i> spp., <i>Thrips</i> sp.)	Fleurs et plantes ornementales	Colombie	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.5.1 sont pleinement mises en œuvre.
Phosphore d'aluminium Phosphore de magnésium Phosphine	20859-73-8 12057-74-8 7803-51-2	Fatal en cas d'inhalation	Plusieurs	Toute culture, si la loi applicable l'exige	Tous les pays	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.5.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les processus post-récolte.

3.5.1. Exigences de gestion des risques pour les fumigants :

- a. Le produit est appliqué uniquement dans des environnements fermés, contrôlés et étanches avec des détecteurs de fuites de gaz (compteurs de gaz). Ces détecteurs peuvent être des dispositifs portables.
- b. Il existe une zone tampon autour des entrepôts ou des conteneurs où la fumigation est effectuée. La zone tampon n'est accessible qu'aux personnes autorisées portant un équipement de protection (par exemple, des masques à gaz). Les dimensions de la zone tampon sont comprises entre 3 et 150 mètres selon le taux d'application, l'installation et la taille de l'entrepôt/conteneur. Des compteurs de gaz sont placés à plusieurs endroits le long du périmètre de la zone tampon afin de contrôler les limites acceptables d'exposition professionnelle ainsi



que la protection contre les incendies. Les paramètres sont vérifiés par rapport à la réglementation nationale ou par rapport à ce qui suit (le plus rigoureux des deux) :

- i. Si les concentrations dépassent 0,3 ppm, la présence de travailleurs non protégés ou de passants est interdite, et la zone est évacuée.
- c. À proximité de la zone où la fumigation est effectuée et où les substances sont stockées, l'électricité est installée de manière à ce que le gaz phosphine ne puisse pas s'enflammer accidentellement et toutes les sources d'incendie sont supprimées.
- d. Les manipulateurs de fumigants ont suivi une formation annuelle obligatoire sur le matériel de formation spécifique au produit, ainsi que des informations spécifiques à l'installation. Le personnel travaillant sur les sites où la fumigation est effectuée ou les substances sont stockées est formé à l'utilisation et équipé d'un matériel d'extinction spécifique (sable, poudre de dioxyde de carbone) pour éteindre le feu. L'utilisation d'eau pour l'extinction des incendies est interdite.
- e. L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la FDS (fiche de données de sécurité) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base⁶ avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et les respirateurs suivants :

Concentration	Équipement requis
3 ppm ou moins	Respirateur à air comprimé
7,5 ppm ou moins	Respirateur à air comprimé fonctionnant en mode flux continu
15 ppm ou moins	<ul style="list-style-type: none">• Appareil respiratoire autonome avec masque complet, ou• Respirateur à air comprimé avec masque complet, ou• Masque respiratoire complet à épuration d'air (masques à gaz) avec cartouche frontale ou dorsale de type mentonnière
50 ppm ou moins	<ul style="list-style-type: none">• Respirateur à air comprimé équipé d'un masque complet et fonctionnant à débit constant, ou• Appareil respiratoire autonome équipé d'un masque complet et fonctionnant à débit constant
Inconnu	Appareil respiratoire autonome avec masque complet

Source : Recommandations de l'Institut national américain pour la sécurité et la santé au travail (NIOSH)

3.6. Fongicides

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des fongicides suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 6, sont entièrement respectées.

⁶ Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c-à-d : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c-à-d : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#)



Tableau 6 : Exceptions accordées pour les fongicides interdits.

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
Carbendazime	10605-21-7	Toxicité chronique	Taches sur les fruits (<i>Fusarium sp.</i> , <i>Cercospora hayi</i>), Anthracnose (<i>Colletotrichum spp.</i>)	Banane	Philippines	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Flétrissement (<i>Fusarium sp.</i>), anthracnose (<i>Colletotrichum gloeosporioides</i>), pourriture noire (<i>Thielaviopsis paradoxa</i>)	Ananas	Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement avant la floraison. - L'application avec un tracteur (cabine fermée) et une rampe de pulvérisation est la seule méthode d'application autorisée.
Chlorothalonil	1897-45-6	Toxicité chronique	Brûlure foliaire (<i>Stemphylium vesicarium</i>)	Asperge	Pérou	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			Cercosporiose noire (<i>Pseudocercospora fijiensis</i>), moucheture noire du bananier (<i>Phyllosticta musarum</i>)	Banane	Colombie Costa Rica Équateur Guatemala Honduras Philippines	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Anthraxose (<i>Colletotrichum</i> sp.), tache foliaire (<i>Cercospora</i> spp.), pourriture des extrémités des tiges (<i>Lasiodyplodia</i> sp.), moisissures noires (<i>Clostridium</i> spp.)	Mangue	Porto Rico	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Tache pourpre (<i>Alternaria porri</i>)	Oignon	Brésil	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>), alternariose (<i>Alternaria solani</i>)	Pomme de terre	Brésil	31 décembre 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre. - La rotation des cultures est mise en œuvre
			Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>), anthracnose (<i>Colletotrichum acutatum</i>)	Rooibos	Afrique du Sud	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
							sont pleinement mises en œuvre. - Utilisation autorisée pour les semis, en pépinière uniquement.
Cyproconazole	94361-06-5	Toxicité chronique	Rouille des feuilles du caféier (<i>Hemileia vastatrix</i>), anthracnose (<i>Colletotrichum spp.</i>), tache américaine (<i>Mycena Citricolor</i>), tache oculaire brune (<i>Cercospora coffeicola</i>), maladie rose (<i>Erythricium salmonicolor</i>), maladie du filament (<i>Corticium spp.</i>)	Café	Brésil Colombie Costa Rica République dominicaine El Salvador Guatemala Honduras Mexique Nicaragua Panama Pérou	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
Diméthomorphe	110488-70-5	Toxicité chronique	Mildiou (<i>Peronospora sparsa</i>)	Fleurs et plantes ornementales	Équateur Mexique	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>)	Raisins	Pérou	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>)	Melon	Costa Rica Guatemala	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>)	Pastèque	Costa Rica Guatemala	31 décembre 2024	section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre. - Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
Epoxiconazole	133855-98-8	Toxicité chronique	Sigatoka (<i>Pseudocercospora fijiensis</i>)	Banane	Belize Cameroun Colombie Costa Rica Équateur Guatemala Honduras Côte d'Ivoire Panama Philippines	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Rouille des feuilles du caféier (<i>Hemileia vastatrix</i>), anthracnose (<i>Colletotrichum spp.</i>), tache américaine (<i>Mycena Citricolor</i>), tache oculaire brune (<i>Cercospora coffeicola</i>)	Café	Brésil Costa Rica Guatemala Honduras Kenya Mexique Nicaragua Panama Pérou Colombie El Salvador	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
Iprodione	36734-19-7	Toxicité chronique	Botrytis (<i>Botrytis cinerea</i> Pers. :Fr.) , Sclerotinia (<i>S. sclerotiorum</i>), fumagine (<i>Capnodium sp.</i>)	Fleurs et plantes ornementales	Colombie Equateur Mexique États-Unis	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
							sont pleinement mises en œuvre.
			Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>), anthracnose (<i>Colletotrichum acutatum</i>)	Rooibos	Afrique du Sud	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre. - Utilisation autorisée pour les semis, en pépinière uniquement.
Mancozèbe	8018-01-7	Toxicité chronique	Sigatoka (<i>Pseudocercospora fijiensis</i>)	Banane	Belize Brésil Cameroun Colombie Costa Rica Equateur Guatemala Honduras Côte d'Ivoire Mexique Nicaragua Panama Philippines Suriname	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Maladie de la gousse noire (<i>Phytophthora sp.</i>)	Cacao	Côte d'Ivoire Nicaragua	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			Mildiou (<i>Peronospora sparsa</i>), Botrytis (<i>Botrytis cinerea</i>)	Fleurs et plantes ornementales	Colombie Équateur Guatemala Mexique États-Unis	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>)	Raisins	Brésil Pérou	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Tache brune du maïs (<i>Phaeosphaeria maydis</i>)	Maïs	Brésil	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Anthraxose (<i>Colletotrichum spp.</i>)	Mangue	Brésil Porto Rico	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>), anthracnose (<i>Colletotrichum sp.</i>), Brûlure foliaire (<i>Alternaria spp.</i>)	Melon	Brésil Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			Tache pourpre (<i>Alternaria porri</i>)	Oignon	Brésil	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Cercoporose (<i>Cercospora apii</i>), mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>), pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>), Anthracnose (<i>Colletotrichum sp.</i>), pourriture des bourgeons (<i>Phytophthora palmivora</i>)	Papaye	Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Pourriture des racines (<i>Phytophthora sp.</i>)	Ananas	Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>), alternariose (<i>Alternaria solani</i>)	Pomme de terre	Brésil Chili Ouganda	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre. - La rotation des cultures est mise en œuvre
			Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>), tache foliaire (<i>Corynespora cassicola</i>), tache pourpre du soja	Soja	Brésil	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			(<i>Cercospora kikuchii</i>), tache brune (<i>Septoria glycines</i>)				sont pleinement mises en œuvre.
			Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>), anthracnose (<i>Colletotrichum sp.</i>), coloration des feuilles (<i>Alternaria sp.</i>)	Pastèque	Brésil Costa Rica	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
Propiconazole	60207-90-1	Toxicité chronique	Fucariose (<i>Fusarium sp.</i>), Pourriture noire (<i>Ceratocystis paradoxa</i>)	Ananas	Costa Rica Equateur	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée pour le traitement des semences uniquement.
Triadiménol	55219-65-3	Toxicité chronique	Sigatoka (<i>Pseudocercospora fijiensis</i>)	Banane	Colombie Costa Rica Equateur Guatemala Honduras Nicaragua Philippines	31 décembre 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.

3.6.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- a. Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.



- b. L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base⁷ avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés.
- c. Les délais de réentrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.
- d. La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée.
- e. Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit

3.7. Herbicides

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des herbicides suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 7, sont entièrement respectées.

Tableau 7 : Exceptions pour les herbicides interdits

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
Glufosinate-ammonium	77182-82-2	Toxicité chronique	Chiendent (<i>Digitaria insularis</i>)	Agrumes	Brésil	31 décembre 2023	<ul style="list-style-type: none">- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.7.1 sont pleinement mises en œuvre.- Les applications ne sont permises que dans le cadre d'un plan de lutte intégrée contre les adventices et pour la lutte contre le chiendent seulement.- L'application avec un tracteur à cabine fermée est la seule méthode d'application autorisée.- L'autorisation est limitée aux plantations de moins de 6 ans, et à la zone de la ligne de culture uniquement, c'est-à-dire la zone située sous le couvert végétal.

⁷ Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c-à-d : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c-à-d : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#)



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
							- L'exception ne sera pas soumise à renouvellement après la date d'expiration.

3.7.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.
- L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base⁸ avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés.
- Les délais de réentrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.
- La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée.
- Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit

⁸ Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c-à-d : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c-à-d : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#)